



**Nations Unies**

# **Commission de statistique**

**Rapport sur la vingt-neuvième session  
(11-14 février 1997)**

**Conseil économique et social**

**Documents officiels, 1997  
Supplément No 4**

Commission de statistique  
Rapport sur la vingt-neuvième session  
(11-14 février 1997)

Conseil économique et social  
Documents officiels, 1997  
Supplément No 4



Nations Unies · New York, 1997

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## RÉSUMÉ

Au cours de sa vingt-neuvième session, la Commission de statistique a adopté des recommandations internationales révisées concernant a) les statistiques du bâtiment et des travaux publics, b) les statistiques du commerce international, c) les statistiques des migrations internationales, et d) les recensements de la population et de l'habitation. La Commission a en outre adopté une Classification centrale de produits révisée.

En ce qui concerne les incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment, la Commission a adopté l'ensemble minimal de données sociales nationales, comportant 15 indicateurs. La Commission a souligné que la liste de ces indicateurs devait être considérée comme minimale et non maximale, et invité les utilisateurs à se fonder sur ledit ensemble pour répondre aux besoins en fonction des particularités nationales et des nécessités imposées par certains domaines précis.

La Commission a examiné diverses initiatives prises par des groupes de pays et des organisations internationales face à certains problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques (bonnes pratiques en matière de statistiques officielles, mondialisation, statistiques du secteur informel, et autres problèmes). La Commission a notamment : a) convenu qu'il faudrait procéder à une évaluation du Programme de comparaison internationale (PCI), compte tenu des réserves que suscite chez certains États membres la mise en oeuvre du Programme et l'utilisation des résultats, et trouver des moyens d'en rendre les données plus crédibles; b) créé un comité directeur chargé d'encadrer cette évaluation.

La Commission a convenu que l'Équipe spéciale des statistiques de l'industrie et du bâtiment avait atteint l'essentiel de ses objectifs et pouvait donc être dissoute. Elle a convenu également que les équipes spéciales chargées de la comptabilité nationale, des statistiques du commerce international, des statistiques de l'environnement, des statistiques des services et des statistiques des finances (avec un mandat modifié dans le cas de cette dernière) devraient poursuivre leurs travaux.

La Commission s'est dite favorable au projet de recommandation qui sera présenté au Conseil de l'Organisation mondiale des douanes en juin 1997, tendant à ce que les pays utilisant le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) communiquent leurs statistiques du commerce international à la Division de statistique de l'ONU selon le SH. De plus, la Commission a chargé un petit groupe de pays et d'organisations d'examiner s'il serait possible d'organiser un séminaire ou un colloque sur les bonnes pratiques en matière de coopération technique.

La Commission a par ailleurs chargé un groupe de pays d'explorer des conceptions nouvelles touchant la structure et le fonctionnement de la Commission de statistique, ainsi que les rapports entretenus par les commissions régionales avec la Commission de statistique et les autres organisations internationales.

La Commission a encouragé tous ceux qui interviennent dans le système international de statistiques, oeuvrant dans les différents domaines,

notamment les groupes d'étude\*, les équipes spéciales et les autres groupes ad hoc à faire usage des technologies modernes de communication, telles que les panneaux d'affichage électroniques, pour diffuser rapidement et largement les informations à tous ceux qu'elles sont susceptibles d'intéresser.

La Commission a approuvé le projet de programme de travail de la Division de statistique pour l'exercice biennal 1998-1999. Elle a fait sienne également la proposition du Sous-Comité des activités statistiques du CAC tendant à faire mettre au point une présentation pilote intégrée des plans de travail statistique qui serait utilisée par les institutions internationales et les commissions régionales à des fins de coordination.

---

\* Les groupes d'étude ou de recherche, désignés par le nom de la ville où ils ont tenu leur première réunion (Groupe de Voorburg sur les statistiques des services, Groupe de Londres sur la comptabilité des ressources, par exemple; voir plus loin, par. 13), sont des groupes de réflexion sur des problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION . . .	1 - 2	1
A. Projet de décision . . . . .	1	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil . . .	2	3
II. PROBLÈMES CRUCIAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUES ÉCONOMIQUES . . . . .	3 - 13	4
III. CLASSIFICATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES . . . . .	14 - 19	7
IV. STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT . . . . .	20 - 23	9
V. STATISTIQUES DES SERVICES . . . . .	24 - 27	10
VI. STATISTIQUES DE L'INDUSTRIE ET DU BÂTIMENT . . . . .	28 - 34	11
VII. STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL . . . . .	35 - 39	12
VIII. COMPTABILITÉ NATIONALE . . . . .	40 - 46	14
IX. STATISTIQUES DES FINANCES . . . . .	47 - 50	16
X. STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES . . . . .	51 - 67	17
A. Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000 . . .	51 - 55	17
B. Statistiques démographiques et sociales et statistiques des migrations . . . . .	56 - 61	18
C. Incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment . . . . .	62 - 67	19
XI. COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES . . . . .	68 - 75	22
XII. COORDINATION ET INTÉGRATION DES PROGRAMMES INTERNATIONAUX DE STATISTIQUES . . . . .	76 - 91	23
A. Suite donnée aux propositions du Groupe d'examen visant le renforcement de la coopération internationale en matière de statistiques . . . . .	76 - 82	23
B. Renforcement des bureaux de statistique des commissions régionales . . . . .	83 - 86	24

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
C. Coordination des activités de collecte de données statistiques . . . . .	87 - 90	24
D. Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination . . . . .	91	25
XIII. JOURNÉE MONDIALE DES STATISTIQUES . . . . .	92 - 96	26
XIV. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET QUESTIONS CONNEXES . . . . .	97 - 100	27
XV. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTIÈME SESSION DE LA COMMISSION . . . . .	101 - 102	28
XVI. RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-NEUVIÈME SESSION . . . . .	103 - 104	29
XVII. ORGANISATION DE LA SESSION . . . . .	105 - 112	30
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	105 - 107	30
B. Participation . . . . .	108	30
C. Élection du bureau . . . . .	109	30
D. Ordre du jour et organisation des travaux . . .	110 - 111	30
E. Documentation . . . . .	112	31
<u>Annexes</u>		
I. PARTICIPATION . . . . .		32
II. LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ÉTAIT SAISIE À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION . . . . .		34

## Chapitre premier

### QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION

#### A. Projet de décision

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

#### PROJET DE DÉCISION I

##### Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa vingt-neuvième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trentième session de la Commission

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa vingt-neuvième session;
- b) Décide que la trentième session de la Commission se tiendra à New York du 1er au 5 mars 1999;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trentième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après.

##### Ordre du jour provisoire et documentation de la trentième session de la Commission de statistique

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

##### Documentation

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation pour la session

3. Statistiques du commerce international.

##### Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international

4. Classifications économiques et sociales internationales.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales

5. Incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'application et l'utilisation de l'ensemble minimal de données sociales nationales

Rapport du séminaire sur les statistiques de la pauvreté, organisé par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) en collaboration avec les autres commissions régionales

6. Aspects des statistiques économiques.

Documentation

Rapports des groupes chargés d'étudier différents aspects des statistiques économiques, et notamment d'évaluer le Programme de comparaison internationale

7. Statistiques de l'environnement.

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement

8. Statistiques des services.

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des services

9. Comptabilité nationale.

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale

Projet de classification de la consommation individuelle par objet

Projet de classification des objets des institutions à but non lucratif fournissant des services aux ménages

Projet de classification des dépenses des producteurs par objet

10. Statistiques des finances.

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances

11. Coopération technique.

Documentation

Rapport sur l'initiative visant la définition des bonnes pratiques et d'autres questions

12. Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux.

Documentation

Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination sur les travaux de sa dix-neuvième session

Rapport du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC) sur les travaux de ses trente et unième et trente-deuxième sessions

Rapport du groupe spécial ad hoc sur la structure et le fonctionnement de la Commission de statistique

Rapport sur une présentation intégrée des travaux statistiques des organisations internationales

13. Questions relatives au programme et questions connexes.

Documentation

Projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2000-2001

Propositions concernant le plan de travail à moyen terme en matière de statistiques

14. Ordre du jour provisoire et dates de la trente et unième session de la Commission.

15. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trentième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'attention du Conseil est appelée sur les décisions et autres recommandations du Conseil (voir par. 13, 19, 23, 27, 34, 39, 46, 49, 50, 55, 61, 67, 75, 81, 82, 86, 90, 91, 96, 100 et 102 ci-après).

## Chapitre II

### PROBLÈMES CRUCIAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

3. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 485e et 486e séances, le 12 février 1997. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Groupe d'experts chargé d'examiner les problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques (E/CN.3/1997/2, annexe);

b) Note du Secrétaire général transmettant des rapports sur certains problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques (E/CN.3/1997/3 et Add.1);

c) Document de travail sur les statistiques relatives au secteur non structuré établi par le Ministère indien des statistiques.

4. À la 485e séance, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

5. À la même séance, les représentants du Japon, de la France, de la République tchèque, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et de l'Inde ont fait des déclarations.

6. À la même séance également, la Commission a entendu les observateurs de l'Australie et du Canada.

7. À la même séance, l'observateur de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) a fait une déclaration.

8. Également à la même séance, la Commission a entendu les observateurs du Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Réunion conjointe des Directeurs d'office statistique de l'Organisation des États américains et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

9. À la 486e séance, les représentants de l'Inde, de la Fédération de Russie, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la France, du Royaume-Uni, de la Roumanie, de la Chine, des États-Unis, de la République tchèque et du Portugal ont fait des déclarations.

10. À la même séance, la Commission a entendu les observateurs de l'Australie, du Canada et de l'Islande.

11. À la même séance également, la Commission a entendu les observateurs de la CEPALC, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de la Banque mondiale, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Fonds monétaire international (FMI).

12. À la même séance, l'observateur d'EUROSTAT a fait une déclaration.

## Mesures prises par la Commission

### 13. La Commission :

a) S'est félicitée de l'offre faite par la République tchèque de coopérer avec certains pays et d'accueillir une réunion consacrée aux bonnes pratiques en matière de statistiques officielles. Le groupe jugera peut-être bon de formuler un projet de code de bonnes pratiques, qu'il présenterait au Groupe de travail de la Commission sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination avant la réunion que ce dernier doit tenir en 1998;

b) A pris note de l'effort de réflexion que le Canada et EUROSTAT consacrent à la question de la mondialisation;

c) A souscrit au projet de programme de travail proposé par le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré, sous réserve qu'il y soit dûment tenu compte des normes internationales existantes, telles que les résolutions de la Conférence internationale des statisticiens du travail<sup>1</sup> et le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993<sup>2</sup>;

d) A pris note du programme de la réunion du Groupe d'experts sur les statistiques du capital social que doit organiser l'Office statistique australien;

e) A pris note également du projet de futur programme de travail du Groupe de Londres sur la comptabilité des ressources. La Commission a encouragé celui-ci à tenir compte des vues et des expériences des pays en développement dans ses débats;

f) A convenu que la question de la mesure de l'évolution des prix était particulièrement importante et approuvé le projet de programme de travail du Groupe d'Ottawa sur les statistiques des prix à la consommation;

g) A appuyé les efforts déployés par le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services pour étudier la question de la qualité du facteur travail;

h) A pris note de la création du Groupe de Paris sur la question du travail et de la rémunération;

i) A noté également l'initiative prise par le Royaume-Uni de définir la portée de la question de l'économie des biens incorporels, en suggérant à ce propos que les problèmes nouveaux devraient dans la mesure du possible être cernés dans le cadre des systèmes existants de statistiques économiques;

j) A convenu de la nécessité de procéder à une évaluation du Programme de comparaison internationale (PCI) au niveau mondial, compte tenu des réserves suscitées chez certains États membres par la mise en oeuvre du programme et l'utilisation des résultats, et de trouver le moyen d'en rendre les données plus crédibles. La Commission a observé que le moment était bien choisi pour une

---

<sup>1</sup> Bulletin des statistiques du travail du Bureau international du Travail, Genève, 1993, No 2.

<sup>2</sup> Études statistiques, Série F, No 2, Rev.4, publication des Nations Unies, numéro de vente F.94.XVII.4 (version française sous presse).

évaluation puisque les résultats régionaux et mondiaux de la série de comparaisons en cours seraient disponibles à la fin de 1997;

k) A créé un comité directeur chargé d'encadrer cet examen et a accepté qu'y siègent comme ils l'avaient proposé l'Australie, le Canada, l'Inde, les États-Unis, la Communauté d'États indépendants, la Fédération de Russie, la Banque mondiale et la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU;

l) A suggéré que le comité directeur revoie le mandat concernant l'évaluation du Programme de comparaison internationale (PCI) au niveau mondial qui figure dans l'annexe au document E/CN.3/1997/3/Add.1 de manière qu'il soit tenu compte des problèmes très particuliers que pose l'établissement de comparaisons entre les pays très développés et les pays en développement (tenant par exemple au choix des moyens propres à garantir que les articles retenus présentent des caractéristiques communes et soient représentatifs de l'ensemble des pays comparés);

m) A pris note des travaux du FMI sur l'élaboration de normes en matière de diffusion des statistiques économiques et financières, et des travaux de l'OIT sur la diffusion de normes en matière de statistiques du travail;

n) A encouragé les groupes susmentionnés à tenir pleinement compte des expériences nationales dans leurs délibérations et à assurer une bonne diffusion aux résultats de leurs débats. La Commission a également noté que la Division de statistique de l'ONU avait offert de diffuser la documentation reçue de ces groupes auprès des bureaux nationaux de statistique et des commissions régionales, et de créer dans la page d'accueil Internet de la Division des liens hypertexte donnant accès à divers panneaux d'affichage électronique de ces groupes.

### Chapitre III

#### CLASSIFICATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

14. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 483e séance, le 11 février 1997. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/1997/4);

b) Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services portant sur la classification centrale provisoire des produits révisée (E/CN.3/1997/5, annexe);

c) Projet de classification centrale des produits (Partie relative aux services; sect. 5 à 9) (PROVISIONAL ST/ESA/STAT/SER.M/77 (Version 1.0) et Corr.1).

La Commission était également saisie d'un document d'information intitulé "Tableaux de correspondance entre la classification centrale provisoire des produits et la Classification centrale des produits, Version 1.0".

15. À la même séance, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

16. À la même séance également, le Président du Groupe de Voorburg a fait une déclaration liminaire.

17. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations des représentants de l'Allemagne, de la Roumanie et des États-Unis.

18. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique a fait une déclaration.

#### Mesures prises par la Commission

19. La Commission :

a) A estimé que la Division de statistique devait jouer un rôle déterminant dans la coordination des classifications économiques et sociales de façon à éliminer les disparités et à encourager l'harmonisation des classifications;

b) A approuvé la recommandation tendant à rebaptiser le Groupe d'experts des classifications internationales en Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, pour tenir compte de la décision de considérer les classifications économiques et sociales internationales comme un ensemble organique;

c) A approuvé la mise au point d'un module de principes de base pour l'application et l'utilisation des classifications internationales, à inclure dans le code commun des bonnes pratiques du système des Nations Unies, qui sera rédigé, diffusé et examiné à la troisième session du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales devant se tenir en 1997;

d) A recommandé de publier la version révisée de la Classification centrale de produits (CPC) en tant que CPC Version 1.0, étant entendu qu'on préviendrait les usagers dans la préface qu'il est prévu d'y apporter de nouvelles améliorations, et a encouragé les États membres à mettre en service la CPC Version 1.0 et à suggérer au Secrétariat toute nouvelle amélioration à y apporter;

e) A souligné qu'il importait d'aligner la partie de la CPC relative aux marchandises sur les révisions successives du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH)<sup>3</sup> et a demandé au Secrétariat de rechercher l'aide des pays pour ce faire;

f) A constaté qu'il était nécessaire de continuer à consulter le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services et à faire appel à ses connaissances techniques à l'occasion des prochaines révisions de la CPC.

---

<sup>3</sup> Bruxelles, Conseil de coopération douanière, 1984.

## Chapitre IV

### STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

20. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 486e séance, le 12 février 1997. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement (E/CN.3/1997/6, annexe);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des activités des équipes spéciales interinstitutions créées par la Commission de statistique par rapport à leurs mandats (E/CN.3/1997/24);

c) Note d'information établie par le Secrétariat de l'ONU, présentant les programmes et activités hautement prioritaires en matière de statistiques de l'environnement.

21. À la même séance, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

22. À la même séance également, la Commission a entendu les représentants du Japon, des Pays-Bas et de l'Allemagne.

### Mesures prises par la Commission

23. La Commission :

a) A souligné que l'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement devrait axer l'essentiel de ses travaux futurs sur une meilleure coordination de ses programmes et activités;

b) A estimé que la plus haute priorité devait aller aux statistiques de base de l'environnement, suivies par les indicateurs de l'environnement et la comptabilité de l'environnement;

c) A souligné qu'il était indispensable d'établir des correspondances plus étroites entre les indicateurs de l'environnement et la comptabilité de l'environnement;

d) S'est félicitée que la Division de statistique de l'ONU ait proposé de collaborer avec le Groupe de Londres sur la comptabilité des ressources à la révision du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE);

e) A approuvé la mise en place d'un micro-serveur permettant les échanges d'informations sur les activités de coopération technique.

## Chapitre V

### STATISTIQUES DES SERVICES

24. La Commission a examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa 486e séance, le 12 février 1997. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport d'activité de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des services (E/CN.3/1997/7, annexe);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des activités des équipes spéciales interinstitutions créées par la Commission de statistique par rapport à leurs mandats (E/CN.3/1997/24 et Corr.1).

25. À la même séance, l'observateur de l'OCDE a fait une déclaration liminaire.

26. À la même séance également, la Commission a entendu les observateurs de l'Australie et du Canada.

#### Mesures prises par la Commission

27. La Commission a :

a) Pris note du rapport d'activité de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des services (E/CN.3/1997/7, annexe);

b) Souligné qu'il importe de veiller à la cohérence entre la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements<sup>4</sup> du FMI, la CPC Version 1.0, le SCN de 1993 et le manuel sur les statistiques du commerce des services proposé par l'Équipe spéciale interinstitutions; et demandé que la teneur de ce dernier manuel soit harmonisée avec les conclusions du Groupe sur la mondialisation (Groupe de travail No 9) de l'OCDE.

---

<sup>4</sup> Washington, D. C., 1996.

## Chapitre VI

### STATISTIQUES DE L'INDUSTRIE ET DU BÂTIMENT

28. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 483e séance, le 11 février 1997. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les recommandations révisées concernant les statistiques du bâtiment (E/CN.3/1997/9);

b) Projet de recommandations internationales révisées concernant les statistiques du bâtiment (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/47/Rev.1).

29. L'OCDE, organisme responsable de l'Équipe spéciale des statistiques de l'industrie et du bâtiment, a présenté oralement à la Commission le rapport de l'Équipe spéciale.

30. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations du représentant des Pays-Bas et de l'observateur de Statistique Canada.

31. À la même séance également, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

32. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations des représentants de l'Allemagne et du Mexique.

33. À la même séance également, les observateurs du FMI et de la CESAP ont fait des déclarations.

#### Mesures prises par la Commission

34. La Commission :

a) A approuvé les travaux réalisés par l'Équipe spéciale des statistiques de l'industrie et du bâtiment, et constaté qu'étant donné que l'Équipe spéciale avait atteint l'essentiel de ses objectifs, elle pouvait être dissoute;

b) S'agissant du projet de recommandations internationales révisées concernant les statistiques du bâtiment, a recommandé :

i) De les aligner fidèlement sur les concepts, les définitions et la terminologie du SCN de 1993 et de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Rev.3<sup>5</sup>, surtout en ce qui concerne le bâtiment et les travaux publics;

ii) De les publier dans la série de recommandations des Nations Unies.

---

<sup>5</sup> Études statistiques, Série M, No 4, Rev. 3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.11).

## Chapitre VII

### STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL

35. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 483e séance, le 11 février 1997. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Rapport de l'Équipe spéciale chargée des statistiques du commerce international (E/CN.3/1997/10, annexe);

b) Rapport du Secrétaire général sur la révision des concepts et définitions applicables au commerce international des marchandises (E/CN.3/1997/11);

c) Projet de révision du manuel "Statistiques du commerce international des marchandises : concepts et définitions" (International merchandise trade statistics: concepts and definitions) (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/52/Rev.2).

36. À la même séance, l'observateur de l'Organisation mondiale du commerce a fait une déclaration liminaire.

37. À la même séance également, la Commission a entendu des déclarations des représentants du Japon, du Kenya, de la Chine et de l'Allemagne, ainsi que de l'observateur de l'Australie.

38. À la même séance, l'observateur de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), organisation intergouvernementale, a fait une déclaration.

#### Mesures prises par la Commission

39. La Commission :

a) A décidé que l'ordre de priorité des travaux méthodologiques à réaliser serait le suivant :

i) Manuel d'établissement des statistiques du commerce international;

ii) Révision de l'étude Les territoires douaniers du monde<sup>6</sup>;

iii) Collecte de renseignements techniques sur les indices du commerce international;

b) A encouragé tous les pays à communiquer de préférence selon le SH leurs statistiques du commerce international, courantes et des années antérieures (ventilation par marchandises), à la Division de statistique de l'ONU, afin que cette dernière puisse compléter sa base de données selon le SH;

c) S'est félicitée que le Sous-Comité du Système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ait adopté un projet de recommandation tendant à ce que les pays communiquent leurs statistiques du commerce international à la Division de statistique de l'ONU selon le SH, et s'est dite favorable à l'adoption de ce projet de recommandation par le Conseil de l'OMD;

---

<sup>6</sup> Études statistiques, série M, No 30, Rev. 2 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.89.XVII.12).

d) A décidé que l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international poursuivrait ses travaux et étudierait les problèmes énumérés dans son rapport à la Commission (E/CN.3/1997/10, annexe) et d'autres problèmes entrant dans le mandat qui lui a été fixé;

e) A adopté le projet de révision du manuel "Statistiques du commerce international des marchandises : concepts et définitions" (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/52/Rev.2), sous réserve que le Secrétariat lui apporte des modifications propres à rendre le projet plus clair tout en en préservant les structures essentielles;

f) A prié le Secrétariat de publier et de diffuser le texte révisé des concepts et définitions;

g) A prié également le Secrétariat de s'employer à harmoniser plus étroitement les concepts et les définitions à utiliser pour les statistiques du commerce international des marchandises avec le SCN de 1993 et la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements.

## Chapitre VIII

### COMPTABILITÉ NATIONALE

40. La Commission a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 487e séance, le 13 février 1997. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (E/CN.3/1997/12, annexe);

b) Un document d'information sur l'évaluation de l'application par étapes dans les États membres.

41. À la même séance, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

42. À la même séance également, la Commission a entendu des déclarations des représentants du Portugal, des Pays-Bas, du Mexique, de la République tchèque, de l'Allemagne, du Kenya, du Japon, de l'Inde, du Royaume-Uni, de la Chine, du Togo et de la Jamaïque.

43. À la même séance, les observateurs de l'Égypte, de l'Australie et du Canada ont fait des déclarations.

44. À la même séance également, la Commission a entendu les observateurs de la CEPALC, de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, et de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

45. À la même séance, l'observateur d'EUROSTAT a fait une déclaration.

#### Mesures prises par la Commission

46. La Commission :

a) A approuvé les étapes définies par l'Équipe spéciale, y voyant un moyen approprié de suivre les progrès de l'application du SCN de 1993. Elle a suggéré de recourir à la même méthode des étapes principales pour l'application d'autres normes statistiques internationales;

b) A accepté la proposition tendant à lui présenter lors de ses sessions futures une évaluation actualisée de l'achèvement des étapes dans les pays. Elle a recommandé d'assortir ces informations d'annotations des commissions régionales. Elle a demandé par ailleurs de faire analyser périodiquement les modifications touchant ces évaluations;

c) A recommandé de se préoccuper en priorité, pour ce qui est des objectifs à moyen terme, des pays ayant actuellement atteint l'étape précédant l'application du SCN ou la première étape (telle que définie dans l'option 2, "Principaux agrégats macro-économiques", du rapport de l'Équipe spéciale; voir E/CN.3/1997/12, par. 17). De manière plus générale, il convenait de tenir particulièrement compte des besoins de certains groupes spéciaux de pays, comme envisagé au titre de l'option 5 (voir E/CN.3/1997/12, par. 20). La Commission a noté que les options présentées ne s'excluaient pas, et que les méthodes pouvaient donc être différentes selon les régions. Il a été suggéré en conséquence d'appliquer avec une certaine souplesse les recommandations susmentionnées;

d) A approuvé le système d'appui aux pays envisagé dans le rapport de l'Équipe spéciale, soulignant à nouveau qu'il importait de mettre les publications à la disposition des pays. Il a été mentionné en particulier qu'il fallait élaborer des directives et réunir des données concernant le secteur des ménages, y compris le secteur non structuré;

e) A décidé d'utiliser en 1999 le nouveau questionnaire des Nations Unies sur la comptabilité nationale, basé sur le SCN de 1993;

f) A fait valoir l'importance des classifications fonctionnelles, et approuvé le programme d'élaboration et de diffusion proposé en la matière;

g) A accepté la suggestion avancée au paragraphe 33 du rapport de l'Équipe spéciale, visant la présentation en 1998 au Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination, de propositions concrètes en vue d'un processus d'actualisation du SCN de 1993. La Commission a recommandé de tenir compte de la nécessité de prévoir un système maniable, et de procéder aux consultations voulues.

## Chapitre IX

### STATISTIQUES DES FINANCES

47. La Commission a examiné le point 10 de son ordre du jour à sa 487e séance, le 13 février 1997. Elle était saisie du document suivant :

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances (E/CN.3/1997/13, annexe)

Le représentant du FMI, organisme responsable de l'Équipe spéciale, en a présenté le rapport.

48. À la même séance, l'observateur du Fonds monétaire international a fait une déclaration liminaire.

#### Mesures prises par la Commission

49. La Commission a pris note des activités et des progrès du FMI en ce qui concerne les systèmes statistiques spécialisés utilisés pour la balance des paiements, les statistiques monétaires et financières et les statistiques des finances publiques, et a pris note également des efforts déployés pour harmoniser les concepts et les définitions employées dans ces domaines de statistiques financières avec ceux du SCN de 1993.

50. La Commission a approuvé la proposition avancée dans le rapport de l'Équipe spéciale, tendant à modifier le mandat de l'Équipe spéciale et à lui demander de présenter régulièrement les programmes de travail des organisations internationales dans le domaine des statistiques internationales, ce qui permettra à la fois d'obtenir des informations à jour et d'alimenter le débat sur des questions déterminées.

## Chapitre X

### STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

#### A. Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000

51. La Commission a examiné le point 11 a) de son ordre du jour à sa 485e séance, le 12 février 1997. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé "Statistiques démographiques et sociales : Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000" (E/CN.3/1997/14);

b) Projet de révision des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.1).

52. À la même séance, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

53. À la même séance également, la Commission a entendu les représentants du Japon, de la Bulgarie, du Royaume-Uni, de la Chine, de l'Allemagne, du Kenya, de l'Inde et du Portugal.

54. À la même séance, les observateurs du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (CNUEH), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'OIT, de la CEE et du Comité de statistique de la CESAP ont fait des déclarations.

#### Mesures prises par la Commission

55. La Commission :

a) A rendu hommage au Groupe d'experts sur le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000 pour le travail accompli, a approuvé la manière dont on avait fait appel à des experts de toutes les régions du monde pour préparer la version révisée, et s'est félicitée du fait que le Secrétariat de l'ONU ait collaboré avec les commissions régionales, le FNUAP et d'autres organisations pour réviser les principes et recommandations;

b) A approuvé la version provisoire des principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.1), se déclarant entièrement favorable à l'insertion de chapitres nouveaux et révisés dans les première, deuxième et troisième parties, et accueillant avec une satisfaction particulière l'intérêt pour les besoins des utilisateurs manifesté dans la quatrième partie;

c) A proposé des révisions d'ordre formel à plusieurs chapitres, et demandé que dans la version des principes et recommandations qui sera publiée, le programme d'exploitation des recensements de la population et de l'habitation soit assorti de listes de tableaux avec leurs textes explicatifs;

d) A adopté la version révisée des principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation, pour application au cours du programme de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000 et des programmes décennaux subséquents;

e) A prié le Secrétariat de publier aussitôt que possible, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, les principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation, en y incorporant les modifications qu'elle a suggérées;

f) A prié la Division de statistique de l'ONU d'estimer le coût des recensements : elle aurait à établir, en collaboration avec les commissions régionales, un rapport sur les coûts qu'entraîne, tous les 10 ans, la réalisation d'un recensement, pour le communiquer une fois achevé au Groupe de travail de la Commission sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination, aux commissions régionales, et aux directeurs des bureaux nationaux de statistique.

#### B. Statistiques démographiques et sociales et statistiques des migrations

56. La Commission a examiné le point 11 b) de son ordre du jour à sa 484e séance, le 11 février 1997. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques et sociales et les statistiques des migrations (E/CN.3/1997/15 et Add.1 et 2);

b) Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination sur les travaux de sa dix-huitième session (E/CN.3/1997/19);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC) sur les travaux de sa vingt-neuvième session (E/CN.3/1997/20);

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les travaux de sa trentième session (E/CN.3/1997/21);

e) Projet de recommandations révisées sur les statistiques des migrations internationales (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/58/Rev.1).

57. À la même séance, le Directeur de la Division de la population de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

58. À la même séance également, la Commission a entendu les représentants du Royaume-Uni, de la Roumanie, des Pays-Bas, du Pakistan, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Chine, de la Jamaïque et du Kenya, ainsi que l'observateur de l'Australie.

59. À la même séance, les observateurs de l'OIT, de la CESAP, du HCR, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et du Comité de statistique de la CESAP ont fait des déclarations.

60. À la même séance également, la Commission a entendu une déclaration de l'observateur d'EUROSTAT.

## Mesures prises par la Commission

61. La Commission :

- a) A adopté le projet de recommandations révisées sur les statistiques des migrations internationales (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/58/Rev.1);
- b) Est convenue d'y apporter les modifications suivantes :
  - i) Dans le texte anglais, le terme "dwelling" (habitation) ne sera pas utilisé pour définir "le pays de résidence habituelle". Comme le représentant du Royaume-Uni l'a suggéré, c'est le terme "place" (logement) qui sera retenu;
  - ii) Une durée plus courte, trois mois, sera ajoutée à la définition du migrant de courte durée;
  - iii) La collecte d'informations sur la profession, le secteur d'activité, la situation au regard de l'emploi et le niveau d'instruction sera rendue facultative;
  - iv) La date retenue pour l'exploitation des données sur les demandeurs d'asile sera celle de l'introduction de la demande d'asile;
  - v) On examinera de plus près la possibilité d'utiliser les recensements aux fins de la collecte d'informations sur les effectifs de migrants et d'échanger ces informations entre les pays d'envoi et les pays d'accueil;
  - vi) Une note sera ajoutée au tableau 1 sur la taxinomie des flux migratoires internationaux (entrées et sorties). Elle concernera le titre du tableau et se lira comme suit : "Les catégories figurant dans ce tableau ne sont nullement à interpréter comme correspondant à une définition du migrant international. La taxinomie ici retenue a pour objet de faciliter l'analyse des différents systèmes de collecte de données produisant des informations sur les flux de migrations internationales. Les définitions applicables aux migrants internationaux de longue durée et de courte durée sont présentées dans l'encadré 1";
  - vii) Dans les tableaux 3 à 7, les personnes à charge et le personnel de maison des fonctionnaires internationaux seront classés dans des catégories différentes;
  - viii) On ajoutera un glossaire des principaux termes utilisés.

### C. Incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment

62. La Commission a examiné le point 11 c) de son ordre du jour à sa 484e séance, le 11 février 1997. Elle était saisie des documents suivants :

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment (E/CN.3/1997/16);

b) Rapport du Groupe d'experts sur les incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment (E/CN.3/AC.1/1996/R.4, annexe).

63. La Commission était saisie, pour information, des documents suivants :

a) Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination sur les travaux de sa dix-huitième session (E/CN.3/1997/19);

b) Rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les travaux de sa vingt-neuvième session (E/CN.3/1997/20);

c) Rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les travaux de sa trentième session (E/CN.3/1997/21).

64. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

65. À la même séance également, la Commission a entendu les représentants de l'Argentine, de l'Inde, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la République tchèque, de la Chine, des Pays-Bas, du Pakistan, du Kenya et du Botswana, ainsi que les observateurs du Canada, du Brésil et de l'Australie.

66. À la même séance, les observateurs de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), d'Habitat, de la CEPALC, de la CESAP, de la Réunion conjointe des Directeurs d'office statistique de l'Organisation des États américains et de la CEPALC, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de la Banque mondiale et de l'OIT ont fait des déclarations.

#### Mesures prises par la Commission

67. La Commission :

a) A fait sien l'ensemble minimal de données sociales nationales recommandé par le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination, compte tenu de l'introduction de l'indicateur "taux de prévalence contraceptive" en remplacement de l'indicateur "pourcentage de nouveaux-nés pesant moins de 2 500 g à la naissance, par sexe";

b) A souligné que les indicateurs énumérés dans l'ensemble minimal de données sociales nationales devaient être considérés comme une liste minimale et non maximale, et invité les utilisateurs à se fonder sur ledit ensemble pour répondre aux besoins en fonction des particularités nationales et nécessités imposées par certains domaines précis;

c) A décidé d'examiner la question de l'application et de l'utilisation de l'ensemble minimal de données sociales nationales à sa trentième session;

d) A pris note du séminaire sur les statistiques de la pauvreté que la CEPALC organise à Santiago du 7 au 9 mai 1997 en collaboration avec les autres commissions régionales et s'est félicitée de l'intention exprimée par la Commission d'y faire participer des représentants de toutes les régions;

e) A noté qu'un groupe d'experts se réunirait d'abord au Chili au moment où se tiendrait le séminaire susmentionné, puis au Brésil en novembre 1997, et qu'il examinerait les questions d'ordre technique et professionnel que soulève la mise au point des statistiques nécessaires pour mesurer la pauvreté.

## Chapitre XI

### COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES

68. La Commission a examiné le point 12 de son ordre du jour à ses 487e et 488e séances, le 13 février 1997. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les activités de coopération technique dans le domaine des statistiques (E/CN.3/1997/18);

b) Note du Secrétaire général sur les problèmes critiques de la coopération technique (E/CN.3/1997/18/Add.1);

c) Note de Statistique Canada intitulée "Problèmes critiques en matière de coopération technique : cadre pour la description et l'analyse de l'assistance technique" (E/CN.3/18/1997/Add.2).

69. À la 487e séance, le Directeur adjoint de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

70. À la même séance, l'observateur du Canada a également fait une déclaration liminaire.

71. À la même séance également, la Commission a entendu des déclarations des représentants de l'Espagne, de l'Allemagne, du Botswana, du Japon, de la France, du Portugal, du Royaume-Uni, de la Bulgarie, des Pays-Bas, de la Fédération de Russie et du Kenya, ainsi que de l'observateur du Canada.

72. À la même séance, l'observateur de l'OCDE a fait une déclaration.

73. À la 488e séance, la Commission a entendu des déclarations des représentants de l'Inde et du Portugal.

74. À la même séance, l'observateur de la Réunion conjointe des Directeurs d'office statistique de l'Organisation des États américains et de la CEPALC a fait une déclaration.

#### Mesures prises par la Commission

75. La Commission :

a) A pris note des travaux réalisés à l'OCDE sur les informations concernant le financement du développement, et s'est félicitée de ce que l'OCDE ait proposé d'évoquer avec son Comité d'aide au développement la possibilité d'obtenir ces informations à l'usage de la Commission;

b) A décidé qu'un groupe officieux, comprenant l'Allemagne, le Canada, la Chine, l'Espagne, la Fédération de Russie, la France, le Mexique, le Pakistan, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Division de statistique de l'ONU, EUROSTAT et les commissions régionales, mettrait au point dans le détail une éventuelle proposition visant l'organisation d'un séminaire ou d'un colloque sur les bonnes pratiques concernant la coopération technique. La Commission a invité les autres pays que cela intéresserait de participer à ce groupe à se mettre en rapport avec les Pays-Bas, qui en sont responsables.

## Chapitre XII

### COORDINATION ET INTÉGRATION DES PROGRAMMES INTERNATIONAUX DE STATISTIQUES

#### A. Suite donnée aux propositions du Groupe d'examen visant le renforcement de la coopération internationale en matière de statistiques

76. La Commission a examiné le point 13 de son ordre du jour à sa 488e séance, le 13 février 1997. Elle était saisie du document suivant :

Note du Secrétaire général transmettant un rapport sur la suite donnée aux propositions du Groupe d'examen visant le renforcement de la coopération internationale en matière de statistiques (E/CN.3/1997/23, annexe)

77. À la même séance, le Président de la Commission de statistique a fait une déclaration liminaire.

78. À la même séance également, l'observateur de l'Australie a présenté le document E/CN.3/1997/23.

79. À la même séance, la Commission a entendu les représentants du Togo, de l'Inde, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et des États-Unis, ainsi que l'observateur du Canada.

80. À la même séance également, l'observateur d'EUROSTAT, ainsi que les observateurs du FMI et de la Banque mondiale, ont fait des déclarations.

#### Mesures prises par la Commission

81. La Commission :

a) A félicité du travail accompli les membres du petit groupe (voir E/CN.3/1997/23, par. 1, pour la composition et le mandat du groupe) chargé d'étudier la suite donnée aux propositions du groupe d'examen visant le renforcement de la coopération internationale en matière de statistiques;

b) A convenu que si l'on avait accompli des progrès considérables en matière d'efficacité du fonctionnement de la Commission de statistique, le moment était peut-être venu néanmoins de voir si des modèles nouveaux ne seraient pas nécessaires à la Commission. Elle a donc créé un groupe, comprenant l'Allemagne, le Brésil, le Canada, les États-Unis, la France, l'Inde, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, le chargeant d'étudier des conceptions nouvelles de la structure et du fonctionnement de la Commission de statistique, ainsi que des rapports entre les commissions régionales, la Commission de statistique et les autres organisations internationales. La Commission a estimé notamment que le groupe voudrait peut-être s'interroger sur les aspects suivants :

- i) Existence de plusieurs filières différentes pour la définition et l'approbation de normes statistiques;
- ii) Possibilités de nouvelles modalités de fonctionnement ouvertes à la Commission de statistique par les progrès de la technique;

- iii) Attentes des responsables politiques, qui souhaitent de plus en plus voir adopter plus rapidement les normes et méthodes statistiques;
- iv) Nécessité de faire intervenir en nombre croissant pour le fonctionnement du système international de statistiques des acteurs qui n'y participaient pas jusqu'à présent;
- v) Nécessité d'améliorer les rapports pratiques entre les commissions régionales et la Commission de statistique.

82. La Commission a prié M. W. de Vries des Pays-Bas de coordonner ce groupe, et prié ce dernier de présenter avant novembre 1997 son rapport au Président de la Commission.

B. Renforcement des bureaux de statistique des commissions régionales

83. La Commission a examiné le point 13 de son ordre du jour à sa 488e séance, le 13 février 1997. Elle était saisie du document suivant :

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du rôle des commissions régionales dans le domaine des statistiques (E/CN.3/1997/22)

84. À la même séance, l'observateur du Comité de statistique de la CESAP a fait une déclaration relative au document E/CN.3/1997/22.

85. À la même séance également, le Directeur de la Division de statistique de la Commission économique pour l'Europe et le représentant du Kenya ont fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

86. La Commission :

a) A pris note du rapport et estimé qu'il serait utile au groupe créé par la décision mentionnée plus haut au paragraphe 83 b);

b) A fait valoir qu'il était indispensable au succès des commissions régionales que les pays prennent une part active à leurs travaux;

c) A incité les pays à envisager d'étoffer les ressources mises à la disposition des commissions régionales en y détachant à titre temporaire du personnel des bureaux nationaux de statistique.

C. Coordination des activités de collecte de données statistiques

87. La Commission a examiné le point 13 de son ordre du jour à sa 488e séance, le 13 février 1997. Elle était saisie du document suivant :

Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités de collecte de données statistiques (E/CN.3/1997/25)

88. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

89. À la même séance également, la Commission a entendu une déclaration du représentant des États-Unis.

Mesures prises par la Commission

90. La Commission s'est dite satisfaite de l'utilité de l'Inventaire et a incité la Division de statistique à continuer de développer l'utilité et l'efficacité de cette méthode de coordination.

D. Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination

Mesures prises par la Commission

91. La Commission :

a) A décidé que le Groupe de travail à sa dix-neuvième session serait composé :

i) Des membres du bureau de la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session :

Président : C. Jarque (Mexique)

Vice-Présidents : E. Outrata (République tchèque)  
S. Sathyam (Inde)  
T. Holt (Royaume-Uni)

Rapporteur : G. Charumbira (Botswana)

ii) De représentants d'États qui sont membres de la Commission de statistique :

R. Booth (Jamaïque)  
T. Negi (Japon)  
M. Chemengich (Kenya)  
P. Wagner (Roumanie)  
W. de Vries (Pays-Bas)  
K. Wallman (États-Unis)

b) A approuvé l'ordre du jour de la dix-neuvième session du Groupe de travail, tel qu'il avait été proposé par ce dernier à sa dix-huitième session et modifié lors de la vingt-neuvième session de la Commission, et prié le secrétariat d'y mettre la dernière main;

c) A noté que le Groupe de travail tiendrait sa dix-neuvième session à New York, du 10 au 13 février 1998.

## Chapitre XIII

### JOURNÉE MONDIALE DES STATISTIQUES

92. La Commission a examiné le point 14 de son ordre du jour à sa 488e séance, le 13 février 1997. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général sur une journée mondiale des statistiques (E/CN.3/1997/26);

b) Note du Secrétaire général présentant un résumé des résultats de l'enquête de pays (concernant une journée mondiale des statistiques) (E/CN.3/AC.1/1996/R.11).

93. À la même séance, un responsable de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

94. À la même séance également, la Commission a entendu une déclaration de l'observateur de l'Égypte.

95. À la même séance, l'observateur de la Commission économique pour l'Afrique a fait une déclaration.

### Mesures prises par la Commission

96. La Commission :

a) S'est dite favorable à la tenue de journées nationales et régionales des statistiques dans les pays et les régions qui en organisent déjà, et a encouragé l'organisation de journées nationales des statistiques dans tous les pays qui souhaiteraient en instituer;

b) Ne s'est pas prononcée en faveur de l'organisation d'une journée mondiale des statistiques.

## Chapitre XIV

### QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET QUESTIONS CONNEXES

97. La Commission a examiné le point 15 de son ordre du jour à sa 488e séance, le 13 février 1997. Elle était saisie des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général sur les plans des organisations internationales;
- b) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail et de plan à moyen terme de la Division de statistique de l'ONU;
- c) Documents d'information connexes :
  - i) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 1998-1999 et des informations connexes (E/CN.3/1997/CRP.1);
  - ii) Note du Secrétariat sur le plan à moyen terme de la Division de statistique de l'ONU pour la période 1998-2001 (E/CN.3/1997/CRP.2).

98. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a présenté la documentation.

99. À la même séance également, le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration.

### Mesures prises par la Commission

100. La Commission :

- a) A pris note des rapports et constaté la modicité des ressources mises à la disposition de la Division de statistique de l'ONU et des commissions régionales;
- b) A entériné le programme de travail et les priorités envisagés pour la Division;
- c) A approuvé la proposition du Sous-Comité des activités statistiques du CAC tendant à faire mettre au point une présentation pilote intégrée des plans de travail statistique à l'usage des institutions internationales et des commissions régionales.

## Chapitre XV

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTIÈME SESSION DE LA COMMISSION

101. La Commission a examiné le point 16 de son ordre du jour à sa 489e séance, le 14 février 1997. Elle était saisie d'une note du Secrétariat où figurait le projet d'ordre du jour provisoire de sa trentième session (E/CN.3/1997/L.3), qu'elle a modifié en fonction de ce qui avait été suggéré et décidé par la Commission à sa vingt-neuvième session.

#### Mesures prises par la Commission

102. La Commission :

a) A approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trentième session, tels qu'ils avaient été modifiés oralement, sous réserve d'un examen final par le Groupe de travail de la Commission à sa dix-neuvième session (voir chap. premier, sect. A, projet de décision I);

b) A recommandé d'organiser la trentième session à New York, du 1er au 5 mars 1999 (voir chap. premier, sect. A, projet de décision II).

## Chapitre XVI

### RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-NEUVIÈME SESSION

103. À la 489e séance, le 14 février 1997, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-neuvième session.

104. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa vingt-neuvième session figurant dans les documents E/CN.3/1997/L.4 et Add. 1 à 9, tel qu'il avait été révisé et modifié oralement, et dans les documents E/CN.3/1997/L.4/Add.10 à 16 (en version anglaise non corrigée uniquement), tel qu'il avait été révisé et modifié oralement.

## Chapitre XVII

### ORGANISATION DE LA SESSION

#### A. Ouverture et durée de la session

105. La Commission de statistique a tenu sa vingt-neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 11 au 14 février 1997. Elle a tenu sept séances (de la 483e à la 489e).

106. La session a été ouverte par le Président provisoire, M. Yuri Yurkov (Fédération de Russie).

107. Le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration.

#### B. Participation

108. Ont participé à la session 23 États membres de la Commission, ainsi que des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. On trouvera une liste des participants à l'annexe I au présent rapport.

#### C. Élection du bureau

109. À la 483e séance, le 11 février 1997, la Commission a élu par acclamation les membres du bureau ci-après :

Président : Carlos M. Jarque (Mexique)

Vice-Présidents : Edvard Outrata (République tchèque)  
S. Sathyam (Inde)  
Tim Holt (Royaume-Uni)

Rapporteur : G. M. Charumbira (Botswana)

#### D. Ordre du jour et organisation des travaux

110. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document E/CN.3/1997/1, qui était le suivant :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques.
4. Classifications économiques et sociales internationales.
5. Statistiques de l'environnement.
6. Statistiques des services.
7. Statistiques de l'industrie et du bâtiment.
8. Statistiques du commerce international.

9. Comptabilité nationale.
10. Statistiques des finances.
11. Statistiques démographiques et sociales :
  - a) Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000;
  - b) Statistiques démographiques et sociales et statistiques des migrations;
  - c) Incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment.
12. Coopération technique dans le domaine des statistiques.
13. Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux.
14. Journée mondiale des statistiques.
15. Questions relatives au programme et questions connexes.
16. Ordre du jour provisoire de la trentième session de la Commission.
17. Rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-neuvième session.

111. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session figurant dans le document E/CN.3/1997/L.1, telle qu'elle avait été modifiée.

#### E. Documentation

112. Les documents dont la Commission était saisie à sa vingt-neuvième session sont énumérés à l'annexe II au présent rapport.

Annexe I

PARTICIPATION

Membres

<u>Allemagne</u>	Johann Hahlen, Gunther Kopsch, Waltraud Moore, Michael Leibrandt
<u>Argentine</u>	Ana María Ramirez, Samuel Goldberg, Horacio Fernandez Palacio
<u>Botswana</u>	G. M. Charumbira
<u>Bulgarie</u>	Zahari Karamfilov, Vassilka Peeva, Zvetolyub Basmajiev
<u>Chine</u>	Lu Chunheng, Shen Quinghua, Zhang Weimin, Yue Renfeng
<u>Colombie</u>	Edgardo Santiago Molina
<u>Espagne</u>	María Pilar Martín-Guzman, Carmen Arribas
<u>États-Unis d'Amérique</u>	Katherine K. Wallman, Suzann Evinger, Thomas Dunlavey, Robert P. Parker, Fred A. Vogel
<u>Fédération de Russie</u>	Yuri Yurkov, Igor Ulianov, Lev Lovat, Sergei Nesterov, Vasilli Nebenza, Alexei Novikov, Nicholai Ovsienko, Igor Alexeev
<u>France</u>	Janie Letrot, Jean-Pierre Puig, Alain Tranap, Marie-Hélène Amiel, Philippe Delacroix
<u>Inde</u>	S. Sathyam, P. V. Kumar
<u>Jamaïque</u>	Roland Booth
<u>Japon</u>	Takanobu Negi, Shuichi Watanabe, Hiroshi Nemoto, Tadashi Nakata, Tadashi Nakada, Yuko Ueno
<u>Kenya</u>	Margaret Chemengich
<u>Mexique</u>	Carlos M. Jarque, Miguel Cervera, Gerardo Lozano, Mario Palma, Antonio Puig Escudero, Enrique Ordaz, Norberto Terrazas
<u>Pakistan</u>	Muhammad Nisar Ahamad Khan
<u>Pays-Bas</u>	W. F. M. de Vries, R. Luttikhuizen, A. de Jong
<u>Portugal</u>	José Tadeu Soares, Emilio Aquiles de Oliveira, Catulina Guerreiro, Miguel Jerónimo
<u>République tchèque</u>	Edvard Outrata, Zdeněk Vesely, Ivo Sramek
<u>Roumanie</u>	Pavel Wagner, Daniela Elena Stefanescu, Sorin Tanasescu

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Tim Holt, J. Pullinger, A. B. Williams, John Weston, Stephen Gomersall, Peter Gooderham, Victoria Harris, Alison Blackburne

Soudan Hassan Abdel Salam Sulieman

Togo Nouridine Bouraima

États Membres de l'ONU représentés par des observateurs

Australie, Bélarus, Brésil, Canada, Cuba, Égypte, Hongrie, Islande, Nigéria, République de Corée, Slovénie, Suisse, Swaziland, Turquie

Organismes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, Comité de statistique de la CEA, Conférence des statisticiens européens, Réunion conjointe des Directeurs d'office statistique de l'Organisation des États américains et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, Comité de statistique de la CESAP, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Europe.

Institutions spécialisées et organisations connexes

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale du commerce

Organisations intergouvernementales

Communauté d'États indépendants, Office statistique des Communautés européennes, Banque interaméricaine de développement, Organisation internationale pour les migrations, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Organisation panaméricaine de la santé, Organisation mondiale des douanes, Organisation mondiale du tourisme

Organisations non gouvernementales

Statut consultatif spécial : Institut international de statistique

ONG inscrite sur la liste : Association internationale de recherche sur le revenu et la fortune

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ÉTAIT SAISIE  
À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.3/1997/1	2	Ordre du jour provisoire
E/CN.3/1997/2	3	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts chargé d'examiner les problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques
E/CN.3/1997/3 et Add.1	3	Note du Secrétaire général transmettant les rapports des groupes d'étude spéciaux constitués par le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination
E/CN.3/1997/4	4	Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales
E/CN.3/1997/5	4	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services relatif à la Classification centrale des produits révisée
E/CN.3/1997/6	5	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement
E/CN.3/1997/7	6	Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité de l'Équipe spéciale des statistiques des services
E/CN.3/1997/8	—	N'a pas été publié
E/CN.3/1997/9	7	Rapport du Secrétaire général sur les recommandations révisées concernant les statistiques du bâtiment
E/CN.3/1997/10	8	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international
E/CN.3/1997/11	8	Rapport du Secrétaire général sur les concepts et définitions révisés en matière de statistiques du commerce international

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.3/1997/12	9	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale
E/CN.3/1997/13	10	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances
E/CN.3/1997/14	11 a)	Rapport du Secrétaire général intitulé : "Statistiques démographiques et sociales : Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000"
E/CN.3/1997/15 et Add.1 et 2	11 b)	Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques et sociales et les statistiques des migrations
E/CN.3/1997/16	11 c)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment
E/CN.3/1997/17	–	N'a pas été publié
E/CN.3/1997/18	12	Rapport du Secrétaire général sur la coopération technique dans le domaine des statistiques
E/CN.3/1997/18/Add.1	12	Note du Secrétaire général sur les problèmes critiques de la coopération technique
E/CN.3/1997/18/Add.2	12	Note de Statistique Canada intitulée : "Problèmes critiques en matière de coopération technique : Cadre pour la description et l'analyse de l'assistance technique"
E/CN.3/1997/19	13	Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination sur les travaux de sa dix-huitième session
E/CN.3/1997/20	13	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les travaux de sa vingt-neuvième session

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.3/1997/21	13	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les travaux de sa trentième session
E/CN.3/1997/22	13	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du rôle des commissions régionales dans le domaine des statistiques
E/CN.3/1997/23	13	Note du Secrétaire général transmettant un rapport sur la suite donnée aux propositions du Groupe d'examen visant le renforcement de la coopération internationale en matière de statistiques
E/CN.3/1997/24 et Corr.1	13	Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des activités des équipes spéciales interinstitutions créées par la Commission de statistique par rapport à leurs mandats
	13	Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités de collecte de données statistiques
E/CN.3/1997/26	14	Note du Secrétaire général sur une journée mondiale des statistiques
E/CN.3/1997/27	15	Rapport du Secrétaire général sur les plans des organisations internationales dans le domaine des statistiques
E/CN.3/1997/28	15	Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail et de plan à moyen terme de la Division de statistique de l'ONU
E/CN.3/1997/CRP.1	15	Projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 1998-1999 et informations connexes
E/CN.3/1997/CRP.2	15	Plan à moyen terme de la Division de statistique de l'ONU pour la période 1998-2001
E/CN.3/1997/L.1	2	Organisation des travaux de la session
E/CN.3/1997/L.2	2	État de la documentation de la session

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.3/1997/L.3	16	Ordre du jour provisoire de la trentième session de la Commission
E/CN.3/1997/L.4 et Add. 1 à 16	17	Projet de rapport de la Commission
E/CN.3/AC.1/1996/R.4	11 c)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les incidences statistiques des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment
E/CN.3/AC.1/1996/R.11	14	Note du Secrétaire général sur les résultats de l'enquête de pays (concernant une journée mondiale des statistiques)
PROV/ST/ESA/STAT/ SER.M/47/Rev.1	7	Projet de recommandations internationales révisées concernant les statistiques du bâtiment
PROV/ST/ESA/STAT/ SER.M/52/Rev.2	8	Projet de concepts et définitions révisés en matière de statistiques du commerce international
PROV/ST/ESA/STAT/ SER.M/58/Rev.1	11 b)	Projet de recommandations révisées concernant les statistiques des migrations internationales
PROV/ST/ESA/STAT/ SER.M/67/Rev.1	11 a)	Projet de principes et recommandations révisés concernant les recensements de la population et de l'habitation
PROV/ST/ESA/STAT/ SER.M/77 (Version 1.0) et Corr.1	4	Projet de Classification centrale des produits révisée (partie consacrée aux services)
A/51/6 (Prog. 7)	15	Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001 : Information économique et sociale et analyse des politiques
A/51/128	15	Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1994-1995
A/C.5/51/L.37	15	Planification des programmes : projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission, M. Syed Rafiqul Alom (Bangladesh), à l'issue de consultations officieuses

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/AC.51/1996/L.8/Add.8	15	Projet de rapport du Comité du programme et de la coordination sur la deuxième partie de sa trente-sixième session : projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001